



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : FINANCES

52) Affectation des résultats 2023

C/Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_52C-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 52

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 52

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

52) Affectation des résultats 2023

C/Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-5, R.2311-11 et suivants,

vu le compte administratif 2023,

vu la nomenclature comptable M22,

considérant que le solde de la section peut être affecté au financement des charges d'exploitation ou capitalisé pour financer les dépenses d'investissements,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2023 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique à hauteur de 3 324,22 € au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 8 JULI 2024

RECU EN PREFECTURE

LE - 8 JULI 2024

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE - 8 JULI 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_52C-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024